

28 juillet 2009

Conférence de Presse

La gestion de la grippe A/H1N1 et les mesures prises en Brabant wallon

Marie-José Laloy, Gouverneure de la Province du Brabant wallon

La présente conférence de presse ne concerne que la situation en Brabant wallon.

Le Commissaire interministériel Influenza, le Professeur Marc Van Ranst, est seul habilité à communiquer sur la situation générale en Belgique et les mesures décidées par l'autorité fédérale.

Si l'on compare avec la planification d'urgence traditionnelle, nous sommes bien en phase fédérale, ce qui implique des mesures d'exécution aux niveaux provincial et communal.

Les documents de référence en matière de gestion de cette « crise » sont :

- Le plan général d'urgence et d'intervention provincial ;
- Les plans généraux d'urgence et d'intervention communaux, et plus spécialement le plan d'intervention psychosociale (« PIPS ») ;
- Le plan belge en cas d'épidémie grippale ;
- Le « business continuity planning ».

Rappelons brièvement, en guise d'introduction, que nous sommes depuis le 11 juin en phase 6 d'alerte à la pandémie. Il s'agit de la phase maximale.

Le 14 juillet, la Belgique est passée de la phase d'endigement à la phase d'atténuation. Cela signifie que l'on ne tente plus d'endiguer et de retarder la pandémie mais bien de réduire l'impact médical et socio-économique tout en assurant les soins adéquats à la population en cas d'infection.

Qu'est-ce qui a changé concrètement ?

Dans le cas de patients présentant les symptômes grippaux, le médecin généraliste soignera ses patients au cas par cas en fonction des symptômes qu'ils présentent selon les traitements habituels de la grippe saisonnière (sans antiviral).

Une exception est faite pour les patients appartenant à un des 9 groupes à risque identifiés par le Commissariat Interministériel Influenza. Ils seront suivi de près et seront les seuls à être encore traités aux antiviraux. Il s'agit concrètement :

- des patients avec une maladie chronique du système respiratoire en ce inclus, des patients, ayant reçu une prescription de médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans.
- des patients avec une pathologie cardiaque chronique
- des patients avec une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
- des patients immunodéprimés dus à une maladie ou à un traitement

- des patients diabétiques
- des femmes enceintes
- des personnes de plus de 65 ans
- des enfants de moins de 5 ans
- des patients hospitalisés pour un tableau clinique grave.

Masques, antiviraux et vaccins... Que faire ?

Pour éviter que vous soyez contaminés et que vous ne contaminiez votre entourage, il est toujours à l'heure actuelle conseillé de suivre les quelques règles d'hygiène de base :

- Évitez tout contact avec les personnes malades.
- Si vous êtes malade, isolez-vous afin d'éviter de contaminer votre entourage. Restez à la maison plutôt que d'aller au travail, à l'école, ou faire des courses.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou que vous éternuez. Jetez votre mouchoir dès que vous l'avez utilisé.
- Lavez-vous les mains régulièrement, cela vous aidera à vous protéger contre les germes. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon, particulièrement après avoir toussé ou éternué. Les nettoyeurs pour les mains à base d'alcool peuvent également être efficaces. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche. Des germes se répandent souvent quand une personne touche quelque chose de contaminé et se touche ensuite les yeux, le nez, ou la bouche.

Le fait de respecter ces simples mesures d'hygiène est la meilleure recommandation à suivre et permet de limiter la propagation du virus.

Ces conseils sont repris sur des affiches en cours de distribution aux communes.

Le port d'un masque n'est recommandé qu'aux personnes contaminées par le virus afin que celles-ci ne le transmettent pas à leur entourage. Porter un masque lorsqu'on n'est pas malade ne sert à rien et donne un faux sentiment de sécurité.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de vaccin pandémique. Le vaccin actuel pour la grippe saisonnière n'est pas efficace contre la grippe A/H1N1. Toutes les informations seront communiquées en temps utile par les autorités compétentes. Les négociations sur les contrats se poursuivent.

Quatre cellules sont activées au niveau national :

- La cellule de gestion : organe décisionnel présidé par le Commissaire Interministériel Influenza (Professeur Marc Van Ranst) ;
- La cellule de gestion et de suivi, présidée par le Directeur général du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Direction générale Soins de Santé primaire et gestion de crises (M. Michel Van Hoegaerden). Cette cellule comprend notamment deux représentants des Gouverneurs (1 FR + 1 NL) ;
- La cellule d'information : le responsable en communication du Ministre de la Santé Publique ;
- La cellule socio-économique (« Ecosoc ») : mesure de l'impact socio-économique.

Au niveau provincial :

Au stade actuel, les Gouverneurs suivent la mise en place des points de contacts locaux de soins (PCLS), recueillent les informations à ce sujet et les transmettent régulièrement à la cellule d'évaluation.

Ils transmettent aux communes les directives et informations en provenance de la cellule d'évaluation.

Lorsque les PCLS seront activés, les Gouverneurs auront pour mission de rassembler les informations en provenance de ces derniers et de les faire remonter vers la cellule d'évaluation.

Il s'agit bien ici d'un rôle de suivi et de coordination.

Par ailleurs, comme tout autre département, dans l'hypothèse d'un taux important d'absentéisme, les Gouverneurs, comme les Bourgmestres, veilleront à assurer la continuité des services, sachant que des priorités devront être fixées.

Au niveau communal :

Le Bourgmestre veille à la mise en place d'un point de contact local de soins (PCLS). Celui-ci sera activé progressivement et comprend les fonctions suivantes, définies par le plan belge en cas d'épidémie de grippe :

Coordinateur local : coordination générale du PCLS

Responsable médical : médecin généraliste

Centre d'appel téléphonique

Centre de consultation

Centre de collecte de données

Centre de coordination de soins à domicile

Centre de soutien logistique et technique

C'est cette dernière fonction qui sera activée en premier lieu.

Le centre de soutien logistique et technique doit entre autres recevoir et gérer le stock d'antiviraux et de masques du PCLS qui seront tenus à la disposition des médecins généralistes.

Depuis le 15 juillet, une partie des stocks stratégiques nationaux d'antiviraux et de masques a été transportée par l'armée auprès de grossistes répartiteurs désignés pour chaque province. Leur distribution aux communes se fera par après sous l'autorité du Gouverneur de Province. Cette décentralisation d'une partie des stocks a pour objectif de permettre aux médecins généralistes de plus rapidement pouvoir disposer des masques et des antiviraux.

Toutes les communes du Brabant wallon sont prêtes à recevoir leur dotation : les lieux de stockage et les fonctionnaires responsables sont désignés.

Le Commissariat Interministériel Influenza donnera, en temps utile, le feu vert pour l'enlèvement des colis par les services communaux.

La cellule de gestion a, pour l'instant, décidé de les laisser aux lieux de stockage provinciaux.

A l'heure actuelle, si nécessaire, les médecins généralistes reçoivent les antiviraux via l'Inspecteur communautaire d'hygiène. Cette procédure est d'application depuis l'apparition des premiers cas.